Beaupreau
en Mauges

Arrêté

BEM_AT_2026_0778

Arrêté temporaire de circulation

ROUTE DE LA CHAUSSEROTIERE (ANDREZE)

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1 et R. 417-9,
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire,
VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 415-6,
VU la demande par laquelle **BOUCHET TP VEZINS demeurant 10 ancienne route de Trémentines 49340 VEZINS représentée par ACCUEIL** - demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public,
CONSIDÉRANT que des travaux **abattage et broyage d'arbres** rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, **du 02/11/2026 au 13/11/2026 ROUTE DE LA CHAUSSEROTIERE (ANDREZE)**

ARRÊTE

ARTICLE 1
À compter du 02/11/2026 et jusqu'au 13/11/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent ROUTE DE LA CHAUSSEROTIERE (ANDREZE) (Beaupréau-en-Mauges) :

- La circulation des véhicules est interdite ;
- Le stationnement des véhicules est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme dangereux au sens de l'article R. 417-9 du code de la route

ARTICLE 2
À compter du 02/11/2026 et jusqu'au 13/11/2026, une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant : :

- D91,
- RUE GUTEMBERG (LES LANDES FLEURIES) (ANDREZE),
- RUE JOSEPH CUGNOT (ANDREZE)

.

ARTICLE 3 - SIGNALISATION
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, BOUCHET TP VEZINS.

ARTICLE 4 - CHARGES D'EXECUTION
Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 23 octobre 2026
Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Régis LEBRUN



Beaupreau
en Mauges
Ville de Beaupréau-en-Mauges
2 rue Robert Schuman - CS10063
Beaupréau
49602 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES CEDEX
T. 02 41 71 76 80 / F. 02 41 71 76 82
accueil@beaupreauenmauges.fr / Facebook

DIFFUSION:

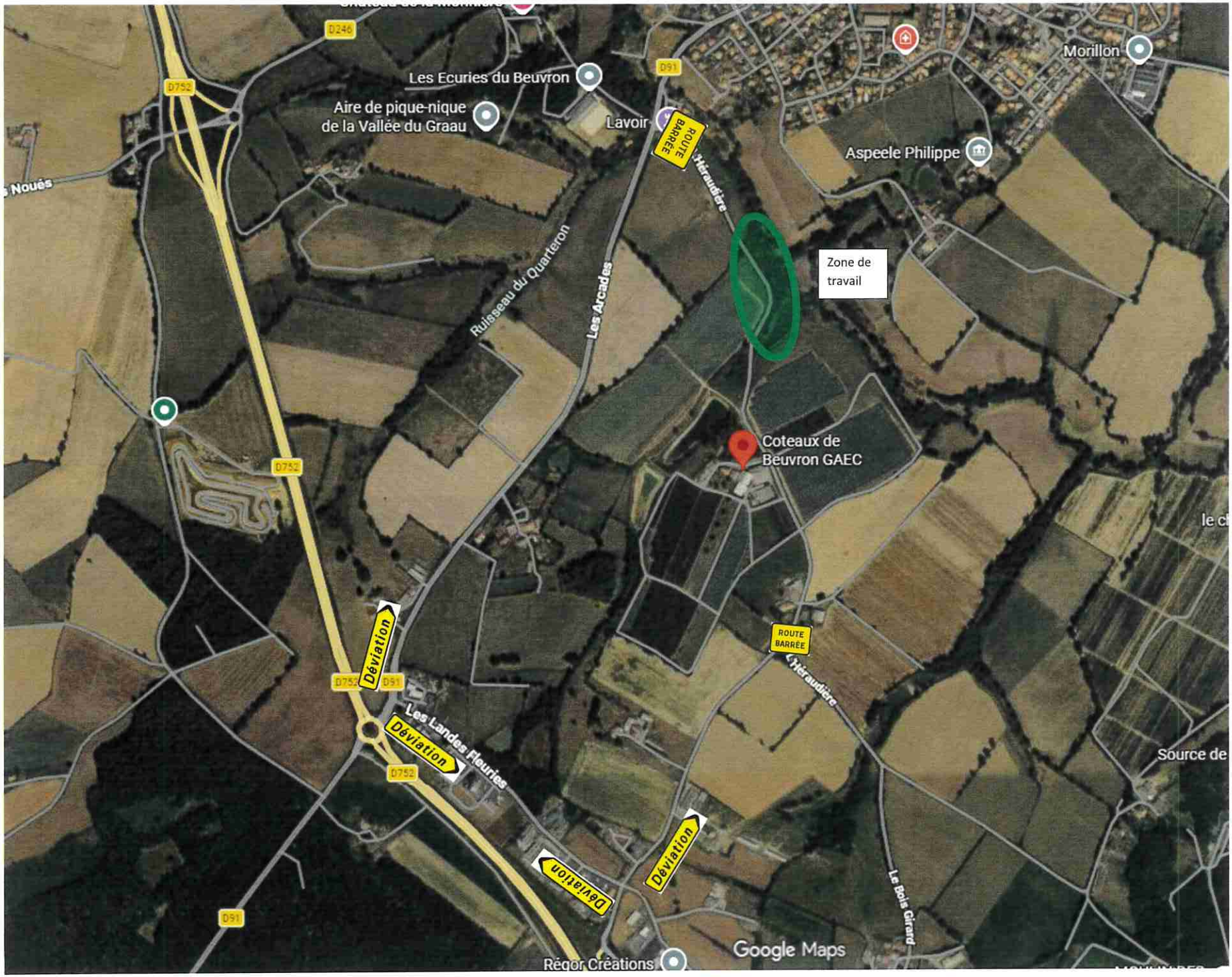
- *BOUCHET TP VEZINS*
- *HDV*
- *Pompier de La Poitevinière*
- *Mairie Andrezé*

ANNEXES:
plan

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Beaupreau
-en-Mauges

Ville de Beaupréau-en-Mauges
2 rue Robert Schuman - CS10063
Beaupréau
49602 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES CEDEX
T. 02 41 71 76 80 / F. 02 41 71 76 82
accueil@beaupreauenmauges.fr / Facebook


D246
D752
Les Ecuries du Beuvron
Aire de pique-nique
de la Vallée du Graau
D91
Lavoir
ROUTE BARRÉE
Héraudière
Morillon
Aspeele Philippe
Noués
Ruisseau du Quarteron
Les Arcades
Zone de
travail
Coteaux de
Beuvron GAEC
D752
Déviation
D752
D91
Les Landes Fleuries
Déviation
D752
ROUTE BARRÉE
Héraudière
Source de
Déviation
Déviation
Le Bois Girard
D91
Régor Créations
Google Maps